

au député qui a proposé l'amendement qu'au sujet du ministère des Postes, il y a des députés libéraux plus âgés que moi qui ne soumettent plus d'instances aux Postes parce qu'ils savent qu'on n'y donne pas suite. Par conséquent, pour ce qui est du favoritisme au ministère des Postes, je prétends que ce que j'ai dit indique clairement qu'il ne se pratique pas. Je sais qu'il en est ainsi dans ma propre circonscription.

Néanmoins, au sujet de l'amendement du député et de son application au favoritisme, je conseille au chef de la C.C.F. d'étudier l'histoire du seul gouvernement au Canada qui pratique réellement le régime de la faveur et c'est le gouvernement de la C.C.F. en Saskatchewan. Le député de Rosetown-Biggar se rappellera que, lorsqu'il était membre du gouvernement de la Saskatchewan, nous avons retenu ses services comme chef d'une commission chargée de soumettre un rapport sur la question du favoritisme politique. Il a parlé du favoritisme à l'époque...

M. le président: A l'ordre! Le député ne peut parler de favoritisme qu'au sujet du ministère des Postes.

M. Stewart (Yorkton): Si je dois me restreindre au ministère des Postes, je n'irai pas très loin. J'ajoute cependant qu'il peut être utile d'adopter le projet de loi tel que le propose le ministre afin de permettre aux membres de la C.C.F. en Saskatchewan, qui occupent aujourd'hui des emplois de \$5,000, de faire honneur au programme de leur parti. Ils pourront alors résigner leur emploi et solliciter du ministre ces contrats de \$1,000.

Il y en a un grand nombre, y compris les candidats défaits et d'autres, qui ont pris des emplois en Saskatchewan, et...

M. Drew: Monsieur le président, quel article est à l'étude?

M. Stewart (Yorkton): Je ne m'attendais pas que le chef du parti conservateur s'opposât à une discussion du favoritisme politique, car ce parti l'a exercé autrefois. Je n'étudierai pas dans le détail ce qui s'est passé en Saskatchewan.

M. le président: Le député peut parler du favoritisme politique à l'égard du ministère des Postes mais il ne peut en parler autrement.

M. Stewart (Yorkton): A propos du ministère des Postes, je n'ai rien à ajouter à ce que je viens de dire. Si nous adoptons l'article, nous permettrons à des personnes qui touchent présentement \$5,000 en Saskatchewan, dont plusieurs étaient candidats aux élections à cette Chambre, d'être désignées à ces emplois de \$1,000. Le ministre des Postes pourrait les considérer comme ayant été fidèles à leur programme. S'ils y croient, ils se dé-

mettront avec joie des fonctions de \$5,000 qui leur ont été attribuées aux dépens des contribuables de la Saskatchewan et ils demanderont au ministre des Postes ces emplois de \$1,000. Plus tard, j'étudierai dans le détail ces quelques 2,000 nominations qui ont été faites en Saskatchewan.

M. Coldwell: Je n'ai pas l'intention de me disputer avec le député d'Yorkton que je connais depuis longtemps. Je tiens à souligner, cependant, que je me suis toujours opposé au favoritisme politique. Je m'y oppose encore. Si le député veut faire l'examen des affaires de la Saskatchewan, c'est en Saskatchewan qu'il doit le faire. Ceux qui sont chargés de l'administration des affaires de cette province sauront, j'en suis sûr, lui répondre pertinemment.

M. Stewart (Yorkton): L'honorable député prétend-il que le gouvernement de la Saskatchewan ne pratique pas le favoritisme?

M. Coldwell: Je ne suis pas responsable de ce qui se passe en Saskatchewan et ce n'est pas ici qu'il sied de discuter la chose.

M. Ferguson: A mon sens, ce n'est ni le moment ni l'endroit de se préparer un coussin pour s'asseoir quand nous serons défaits, ce qui arrivera à un grand nombre de députés avant longtemps. Si l'honorable député n'en sait pas plus long au sujet du ministère des Postes qu'au sujet du favoritisme, il ne sera pas employé. C'est une disposition des plus importantes et il ne faut pas la mêler à la question du favoritisme, elle se rattache plutôt à la question d'une saine administration. Cette disposition en particulier peut avoir des conséquences sérieuses. Combien en coûte-t-il au Gouvernement, qui essaie bien un peu d'économiser l'argent du public, pour mettre en adjudication une entreprise de livraison du courrier à la campagne? Il n'en coûte à peu près rien s'il procède de façon sensée et pratique.

Et pourtant le Gouvernement déclare qu'il laissera ce soin à la discrétion d'un homme qui se voit conférer le droit de disposer de ce montant de \$1,000 de l'argent des contribuables. C'est lui qui décidera de la compétence de l'homme à qui sera confiée cette tâche. Il est censé choisir l'homme le plus compétent. Il y a quelques années, j'ai signalé une question au ministère; il a pris les dispositions requises. Un homme qui ne savait pas lire correctement était courrier d'entreprise dans ma circonscription. Au lieu de livrer à M. Smith une lettre qui lui était adressée, il la remettait à M. Jones qui habitait un mille plus loin. Lorsque j'ai signalé son ignorance aux fonctionnaires du ministère, ils ont enquêté à fond et constaté

[M. Stewart (Yorkton).]